



Imaginez-vous participant au régime d'OMERS

En tant qu'employé à temps partiel chez un employeur OMERS, vous pouvez participer au régime d'OMERS.

Communiquez avec votre employeur pour vous y inscrire.

Consultez notre site Web pour en savoir plus sur le fonctionnement du régime d'OMERS et les avantages liés à son adhésion :



Adhérez au régime d'OMERS

- Revenu à vie
- Cotisations complémentaires versées par l'employeur
- Sécurité financière
- Options de retraite anticipée
- Prestations d'invalidité et aux survivants
- Baisse du revenu imposable

Vous avez des questions?

Appelez le Centre de contact dédié à l'expérience des participants du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

+1 416 369-2445 ou +1 855 669-2445